



**Comité de Liaison
Des Géomètres Européens**

Le Géomètre Expert Français et la Ville

« The role of the french géomètre-expert in the City »

24 mars 2007

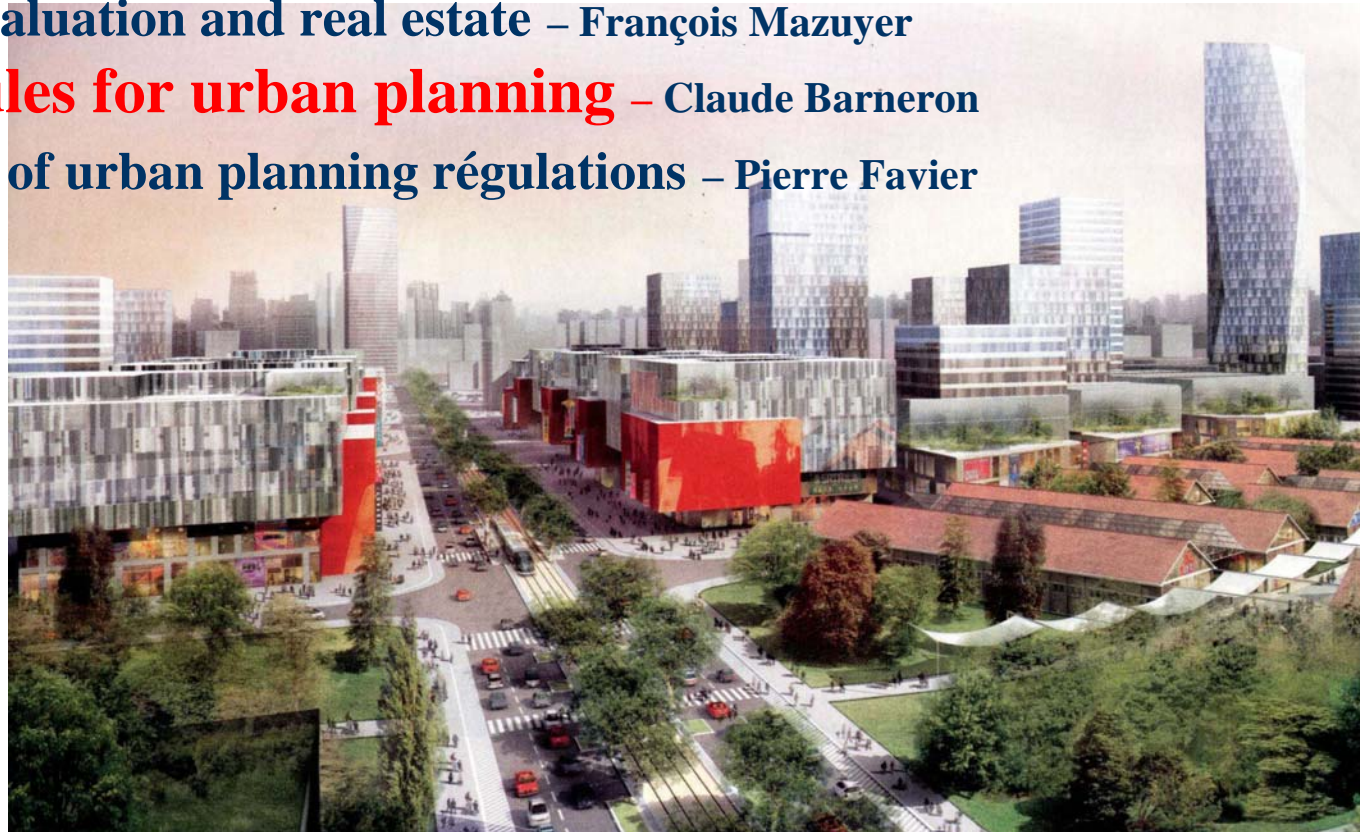
Lyon

Claude BARNERON

PROGRAMME



- 1 – Urban land associations in France – Alain Gaudet
- 2 – Consortiums, évaluation and real estate – François Mazuyer
- 3 – Setting up rules for urban planning – Claude Barneron**
- 4 – Implementation of urban planning régulations – Pierre Favier



Le Géomètre Expert et la ville

L'Urbanisme Réglementaire

1 – Préambule

La planification en France
Son histoire récente

2 – Les outils de la planification

Le niveau national et supranational
La planification décentralisée
La planification communale ou intercommunale

4 – La conduite des études de planification et le rôle du géomètre expert

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire

Essai de définition

Planification =

Développement réfléchi et programmé de la ville ;

« Activité formalisée qui permet à une société de provoquer et de gérer des changements » ;

Pour *Le Petit Robert*, la Planification consiste à « organiser selon un plan », lequel plan est un ensemble de dispositions arrêtées en vue de l'exécution d'un projet élaboré, comportant une suite ordonnée d'opérations, de moyens, et destinées à atteindre un but.

L'urbanisme réglementaire est une des parties, un des outils de la Planification Territoriale.

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire

Essai de définition

La planification territoriale s'appuie sur une **démarche stratégique** intégrant les notions de **développement durable** et suppose une première étape de **réflexion prospective**, suivie d'une étape de **programmation** qui détermine des orientations et objectifs plus ou moins précis et indique les moyens propres à les atteindre.

Il faut bien distinguer les outils qui **seuls planifient** (les plans et schémas), de **ceux qui comportent la programmation** des projets planifiés (les contrats de plan et de territoires).

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire

Essai de définition

En France, le Géomètre-Expert Urbaniste, n'intervient principalement, que dans le domaine de la planification.

La planification est une discipline qui suppose un principe de continuité car les hypothèses sont généralement établies à partir des tendances observées par le passé.

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire

Essai de définition

Le Géomètre-Expert, par sa pratique professionnelle **continue et durable** sur un territoire « restreint » qu'il connaît intimement, dispose d'une position privilégiée pour l'observation et la connaissance des évolutions de ce territoire.

Il est donc particulièrement bien « armé » pour participer à l'élaboration des outils de planification.

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire Histoire récente de la planification

Après guerre : Paris et le désert Français

1947 : discours de Vichy du G^{al} de Gaulle :
L'aménagement du Territoire est une AFFAIRE
D'ETAT -

**Création des Urbanistes de l'Etat, des OREAM
et des Métropoles d'équilibre,
institutionnalisée par une loi de 1966 qui crée
les Communautés Urbaines.**

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire

Histoire récente de la planification

Objectif : permettre aux services techniques de l'**Etat d'organiser** la croissance urbaine en renforçant **l'attractivité de grands pôles urbains**.

De la 2nde Guerre Mondiale à 1980, on assiste à une **gestion centralisée et étatique** de la planification avec pour conséquence les **déséquilibres régionaux** que l'on tente de combattre depuis 20 ans.

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire

Histoire récente de la planification

1984 – La **décentralisation** permet d'envisager une **gestion autonome** du local avec ses propres moyens et pouvoirs de décision.

La décentralisation a favorisé le **dialogue** entre **l'échelle communale** (POS puis PLU) et l'échelle du **bassin de vie** (SD puis SCOT). Evolution confirmée par la **loi SRU**, privilégiant le local et renforçant le pouvoir de décision des communes en matière d'urbanisme et de planification.

PREAMBULE

L'Urbanisme Règlementaire

Histoire récente de la planification

Les communes disposent d'une palette d'outils qui s'étoffe régulièrement et le PLU, n'est plus le seul document règlementaire que les collectivités peuvent élaborer pour gérer leur développement et aménager leur territoire.

Aujourd'hui, les SCOT, les Cartes Communales, les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, les ZPPAUP, etc..... sont venu compléter les possibilités offertes aux élus pour bâtir un projet de territoire.

Les outils de la planification

- **Le niveau national et supranational**
- **La planification décentralisée**
- **La planification communale ou intercommunale**



LES OUTILS DE LA PLANIFICATION

Le Niveau National et Supranational

- **Le Schéma de Développement Européen Communautaire (SDEC)**
- **Les politiques de planification nationale et régionale :**

Les Schémas de Services Collectifs

Les Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT)

Les Directives Territoriales d'Aménagement (DTA)

LES OUTILS DE LA PLANIFICATION

La Planification décentralisée

- **Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

Créé par la loi SRU (décembre 2000)

220 projets de SCOT dont 15 approuvés

20 M d'habitants concernés soit 1/3 de la population

Contient l'expression d'un projet politique – PADD

S'impose aux documents d'urbanisme « inférieurs »

Nécessite une solidarité politique intercommunale

LES OUTILS DE LA PLANIFICATION

La Planification décentralisée

- **Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)**

Créé par la LOTI de 1982 ;

L'objectif initial : mieux partager l'espace public entre piétons, cycles et voitures ;

Rendu obligatoire par la LAURE de 1996 pour ville de plus de 100.000 habitants ;

LES OUTILS DE LA PLANIFICATION

La Planification décentralisée

- **Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)**

Peu utilisé au cours des années 1980 ;

La LOTI de 1991 en imposant 20% de logements sociaux a donné une nouvelle dimension aux PLH ;

Le PLU doit être compatible avec le PLH ;

LES OUTILS DE LA PLANIFICATION

Les Outils d'échelle communale ou intercommunale

- **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Crée par loi SRU en décembre 2000 ;

Remplace le POS (créé en 1977) ;

Porteur d'un projet politique – PADD ;

Peut être élaboré à l'échelle intercommunale ;

Nécessite une concertation avec la population ;

Nécessite une démarche pluridisciplinaire ;

LES OUTILS DE LA PLANIFICATION

Les Outils d'échelle communale ou intercommunale

- **La Carte Communale**

Renforcée par loi SRU ;

Remplace les MARNU ;

Ne comporte de pas de règlement ;

Nécessite une démarche pluridisciplinaire ;

Approbation conjointe de la commune et de l'Etat ;

LES OUTILS DE LA PLANIFICATION

La Conduite des Etudes de Planification

- Désengagement des Services de l'Etat
- Champs libres aux « urbanistes » privés
- Diagnostics territoriaux transversaux
- Prise en compte du Développement Durable
- Nécessité d'équipes pluridisciplinaires
- Evolution de la structure des cabinets de GE français
- La concertation publique
- Interface entre le Politique et le Citoyen